

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 août 2000
Français
Original: arabe

**Lettre datée du 12 août 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre, datée du 9 août 2000, qui vous est adressée par M. Mohammed Saïd Al-Sahaf, Ministre iraquien des affaires étrangères, au sujet de l'agression caractérisée que les appareils des armées de l'air américaine et britannique mènent en permanence contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne illégales. Ces appareils ont ainsi effectué, au cours de la période allant du 31 juillet au 7 août 2000, 240 sorties aériennes, soit 154 à partir de l'Arabie saoudite, 56 à partir du Koweït et 30 à partir de la Turquie. Monsieur le Ministre demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales en intervenant auprès des Gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne ainsi que des pays qui fournissent un appui logistique à cette agression, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, afin qu'ils cessent leur agression continue et injustifiée contre l'Iraq et qu'ils y mettent un terme définitif.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Saeed H. **Hasan**

**Annexe à la lettre datée du 12 août 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais porter à votre attention que les appareils des armées de l'air américaine et britannique, partant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont poursuivi leurs violations de l'espace aérien de la République d'Iraq, effectuant, au cours de la période allant du 31 juillet au 7 août 2000, 240 sorties, dont 154 en provenance d'Arabie saoudite, 56 en provenance du Koweït et 30 en provenance de Turquie, comme indiqué ci-après :

1. *Région nord* : 30 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et à une altitude de 6 000 à 12 000 mètres, comme indiqué ci après :

a) Le 1er août 2000, à 10 h 33, des appareils américains et britanniques de type F-15, F-16 et EA-6B, provenant de l'espace aérien turc, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Appuyés par des avions AWACS depuis l'espace aérien turc, ces appareils ont effectué 14 sorties, survolant les secteurs suivants : Dohouk, Amadiya, Aqra, Bamarni, Rawandouz, Ninive, Zakho et Arbil. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 25;

b) Le 2 août 2000, à 10 h 45, des appareils américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B, provenant de l'espace aérien turc, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord. Appuyés par des avions de commandement et de contrôle de type AWACS, depuis l'espace aérien turc, ces appareils ont effectué 16 sorties, survolant les secteurs suivants : Dohouk, Amadiya, Aqra, Arbil, Zakho, Rawandouz, Doukane et à l'est de Mossoul. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20.

2. *Région sud* : 210 sorties aériennes effectuées à une vitesse de 720 à 780 kilomètres/heure et une altitude de 9 000 à 13 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 31 juillet 2000, à 9 h 10, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16 et F-18, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 36 sorties, dont 24 en provenance de l'espace aérien saoudien, appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 12 sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien, appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Nassiriya, Salmane, Chinafiya, Bassorah, sud de Diouaniya, Qal'at Siqr, Qal'at Saleh, Qorna, Najaf, Samaoua et Joulaïba. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 50;

b) Le 2 août 2000, à 8 heures, des appareils américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 24 sorties, dont 18 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un appareil de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 6 sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un

avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Samaoua, Salmane, Chinafiya, Lassaf, Taqtaqana, Qal'at Soukkar, Nassiriya, Bassorah, Amara, Qorna, Artaoui, Qal'at Saleh et Joulaïba. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 15;

c) Le 3 août 2000, à 11 heures, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 24 sorties, dont 14 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 10 sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Bassorah, Samaoua, Amara, Lassaf, Salmane, Joulaïba, Artaoui et Qorna. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 15;

d) Le 4 août 2000, à 8 h 55, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien, ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 34 sorties, dont 32 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 2 sorties en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Bassorah, Nassiriya, Amara, Na'maniya, Lakhaïdhar, Lassaf, Samaoua, Afak et sud de Taqtaqana. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 15;

e) Le 5 août 2000, à 8 h 55, des appareils américains et britanniques de type F-15, F-16, Tornado et EA-6B, en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 30 sorties, dont 26 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 4 en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Bassorah, Nassiriya, Qal'at Soukkar, Noukhaïb, Lassaf, Salmane, Samaoua, Chinafiya, Lakhaïdhar, Diouaniya, Kerbala, Razaza, Hay, Najaf, Kout, Na'maniya, Hachimiya et Achbija. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 30;

f) Le 6 août 2000, à 10 h 25, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 32 sorties, dont 22 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 10 en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Bassorah, Qal'at Salah, Qal'at Soukkar, Chatra, Lassaf, Taqtaqana, Samaoua, Chinafiya, Joulaïba, Diouaniya, Qar-

na et Amara. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 heures;

g) Le 7 août 2000 à 9 h 55, des appareils américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, en provenance des espaces aériens saoudien et koweïtien ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud. Ces appareils ont effectué 30 sorties, dont 18 en provenance de l'espace aérien saoudien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type AWACS depuis l'espace aérien saoudien, et 12 en provenance de l'espace aérien koweïtien appuyées par un avion de commandement et de contrôle de type E2-C depuis l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont survolé les secteurs suivants : Nassiriya, Salmane, Razaza, Samaoua, Najaf, Kerbala, Bassorah, Diouaniya, Qarna et Amara. Intervenant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 11 h 10.

Cette agression est une manifestation de la poursuite du comportement hostile des États-Unis et de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Iraq et constitue, de 1992 à ce jour, une politique visant délibérément à porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi qu'à frapper systématiquement et délibérément sa population, ses infrastructures et ses installations civiles. Cette politique est corroborée par les déclarations répétées des responsables américains et britanniques qui prétendent défendre des arrangements relatifs à une zone d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les deux soi-disant zones d'exclusion aérienne que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont imposées par une décision unilatérale dénuée de tout fondement juridique ou légal, comme il rejette tout ce qui pourrait découler de cette décision illégale, en particulier les prétextes et les justifications futiles que ces pays invoquent pour tenter de camoufler leur agression militaire contre mon pays.

Par l'appui logistique qu'ils apportent aux Américains et aux Britanniques, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie se sont faits complices à part entière de l'agression contre l'Iraq et ils assument de ce fait la responsabilité internationale de ces actes dont est victime le peuple de la République d'Iraq.

Tout en condamnant ces actes contre des installations et objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq demande au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité qui lui incombe et qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales, afin que ces pays cessent leur agression continue et injustifiée contre un État indépendant et souverain et y mettent un terme définitif.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammed Saïd **Al-Sahaf**